



Trajets pour exercice du droit d'hébergement

Par **chevreuille**, le **15/04/2009** à **20:51**

Bonjour,

Je suis séparée depuis 3 ans avec jugement à l'amiable, clauses stipulant que mon fils a sa résidence principale chez moi et chez son père 1 we sur 2, et que les trajets effectués sont à charge de ce dernier.

Pendant ces 3 ans le domicile du père était distant de 30 mns du mien (25 kms). Par suite de difficultés dans l'exercice de mon emploi, j'ai souhaité rechercher un emploi qui me convienne mieux, et cela m'amènera prochainement à changer de département. Mon domicile sera désormais éloigné de 2 h de route de celui de mon ex compagnon.

Je précise aussi qu'il habite près de son lieu de travail, alors que moi j'aurai 2 lieux de travail distants et 5 ou 6 h de trajets hebdomadaires liés à mon travail.

Malgré cela je propose à mon ex compagnon que je fasse un peu de trajet (1/4 à 1/3 maximum) mais il exige que je fasse tout ce qui dépasse les 30 mns actuelles, soit donc les 3/4 à ma charge, disant que c'est moi qui m'éloigne de par ma propre volonté. Il prend un avocat.

A-t-il le pouvoir d'obtenir cette clause, et si oui, ai-je des chances de le contrer en prenant un avocat ?